

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : **Séance du 02 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Villars-sous-Dampjoux, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sur convocation du Maire Frédéric PATOIS.

Date de convocation : 26/06/2026.

Présents : ALLEMAND Pierrick, CLERC Franck, ETIENNE Amandine, GONTCHAR Céline, HUCK Emilie, LABOUREY Philippe, MONTARLIER Bernard, PATOIS Frédéric, ROY Delphine.

Absents excusés : ETEVENARD Nathalie et MONNET Morgan.

Procuration : ETEVENARD Nathalie a donné procuration à PATOIS Frédéric.

Secrétaire de séance : LABOUREY Philippe a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, et selon l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour) le compte rendu de la séance du 5 juin 2026.

2) Délibération pour modification du règlement de la vente de la parcelle A-123 :

M. Philippe LABOUREY a quitté la salle pour ce point, faisant parti des 4 acheteurs.

Le Maire informe que suite à une demande d'un acheteur, il conviendrait d'ajouter une modification concernant la possibilité d'implanter une clôture maçonnée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (9 voix pour) d'autoriser la construction de murettes, aux conditions suivantes :

- 1- La profondeur des travaux est limitée à un maximum de 30 centimètres.
- 2- Le passage de tout engin d'un poids supérieur à 10 tonnes est interdit sur le terrain.
- 3- L'accès au terrain doit être maintenu et rester autorisé, à tout moment, en cas de nécessité, aux services communaux.
- 4- En cas de nécessité d'intervenir sur le réseau d'eau pluviale situé sous ce terrain, la démolition de la murette est également permise sans aucune compensation quelle qu'elle soit.

Cette modification sera intégrée dans l'acte de vente par le Cabinet Devillairs.

3) Présentation étude éclairage public :

Le Maire présente l'étude du SYDED pour la rénovation de l'éclairage public (≈ 80 luminaires) proposant 2 solutions :

- 1^{ère} solution : maintien du fonctionnement actuel ; aide du SYDED : 150 €/luminaire ; reste à charge pour la commune, environ 50 000 € HT.
- 2^{ème} solution : Éclairage toute la nuit, mais qu'à 20 % de puissance ; aide du SYDED : 30 € / luminaire ; reste à charge pour la commune, environ 65 000 € HT.

Étude à titre d'information.

4) Étude des offres pour le passage à la fibre pour la mairie :

Le Maire présente l'étude pour le passage à la fibre pour la téléphonie et internet des installations de la mairie, l'école, le périscolaire et l'agence postale.

Actuellement le coût est de 226,79 € par mois.

- Proposition de Orange = économie de 16 €/mois.
- Proposition de La Poste = économie de 30 €/mois, mais le coût d'installation est plus élevé et mise en service, et assistance moins efficace qu'Orange.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix pour) de passer à la fibre pour l'ensemble des installations, en gardant Orange comme opérateur.

5) Indemnisation pour la stagiaire « stage école maternelle » :

Le Maire informe que l'école maternelle a reçu une demande de stage. La directrice de l'école est favorable pour accepter cette demande. Il précise que les stagiaires de 16 ans et plus doivent être rémunérés à hauteur de 4,5 €/h.

La stagiaire aura 16 ans en mars 2027. Son stage étant sur plusieurs périodes, les premières ne seront donc pas rémunérées.

6) Participation financière pour le Centre de Loisirs de Pont de Roide (Les Francas) :

Mme Céline GONTCHAR a quitté la salle pour ce point, travaillant aux Francas.

Le Maire présente un courrier informant de la revalorisation du coût d'inscription du Centre de Loisirs de Pont de Roide. Il rappelle que la commune participe à hauteur de 5 € /jour/enfant de la commune participant à ces activités. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (9 voix pour) de fixer à 6 € par jour et par enfant de la commune inscrit audit Centre de Loisirs. Le paiement des aides sera fait directement Aux Francas sur justificatif.

7) Présentation de devis pour un changement de mode de chauffage pour l'école maternelle :

Le Maire rappelle que la maternelle est toujours chauffée par le gaz. Il propose de l'intégrer au réseau chaleur de la chaudière à pellets. Pour information, en 2025, la commune a dépensé 7 000 € pour les pellets et 16 000 € pour le gaz. À titre d'information, il présente un devis pour le réseau enterré et le passage à 9 radiateurs, pour un coût de 13 284,84 € HT. D'autres devis seront demandés.

Par ailleurs, il présente un devis pour 3 climatiseurs, 1 par salle de classe, pour un coût total de 16 198,37 € HT. Sachant que suite à une réunion entre les élus des communes du RPI, de Feule et de Solemont, cette dépense pourrait être partagée.

8) Questions et informations diverses :

- Intramuros : optimiser les informations en impliquant les associations et refaire un point découverte de l'application. Un courrier sera préparé en septembre.
- Retraite de Catherine ALLEMAND, ATSEM ; un pot de départ aura lieu le vendredi 3 juillet à l'école.
- Remerciement pour son investissement dans la commune à Patrick LECHINE ; un apéritif aura lieu le lundi 6 juillet.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix pour) d'offrir 1 bon d'achat de 100 € à Catherine et un autre à Patrick à utiliser dans les restaurants du village.
- Périscolaire : suite à la réunion sur le bilan de l'activité 2025-2026, quelques points ont été relevés : Cette année présente un excédent d'env. 4 000€, mais le service reste déficitaire de 8 578,80 €. Familles Rurales demande la régularisation de ce déficit par les communes. Le conseil municipal estime qu'un délai de réflexion est nécessaire pour prendre une décision, ainsi que des informations précises sur cette situation.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Frédéric PATOIS

